



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/AC.51/1996/L.8/Add.24
4 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION
Trente-sixième session (Deuxième partie)
26 août-6 septembre 1996

PROJET DE RAPPORT

Additif

Rapporteur : M. Anatoliy T. OLIYNYK (Ukraine)

QUESTIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES

Projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001

Programme 23. Information

1. À ses 33e et 34e séances, le 25 juin 1996, le Comité du programme et de la coordination a examiné le programme 23 (Information) du projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001.

Débat

2. De nombreuses délégations ont dit appuyer les efforts visant à diffuser l'information en recourant aux nouvelles technologies dans ce domaine. Certaines ont toutefois exprimé des réserves, considérant que certains pays ne disposent pas encore des technologies requises pour accéder à cette information. Elles ont instamment demandé au Secrétariat de continuer de diffuser l'information en recourant à des modes de diffusion traditionnels, d'un bon rapport coût-efficacité et d'une grande portée, à savoir la radiodiffusion et les produits imprimés.

3. Certaines délégations ont aussi exprimé leur préoccupation devant le recours à des technologies modernes coûteuses dans le contexte des difficultés budgétaires actuelles. Plusieurs délégations ont déclaré que le Secrétariat devrait procéder à une évaluation du rôle de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et des centres d'information compte tenu des technologies modernes de la communication, tout en gardant à l'esprit les difficultés budgétaires. D'autres délégations ont proposé de définir des priorités dans l'exécution des mandats, afin de parvenir à un meilleur équilibre dans l'emploi des ressources disponibles. Elles ont insisté sur la nécessité d'éviter les chevauchements et

les doubles emplois dans le programme de travail du Département de l'information.

4. Certaines délégations ont exprimé leur soutien aux centres d'information des Nations Unies et indiqué que ces derniers jouaient au plan mondial un rôle capital qui consiste à mieux faire connaître l'Organisation et à susciter un appui en sa faveur. D'autres ont indiqué que le projet de programme ne traitait pas de manière adéquate le rôle des centres d'information et ont estimé que les progrès des technologies modernes de la communication transformeraient le rôle des centres d'information dans certains pays, et pourraient rendre ces centres inutiles dans certains cas.

5. Un certain nombre de délégations ont indiqué que les activités d'information dans tous les programmes de diffusion élargie devraient être menées dans le strict respect de la politique officielle d'égalité complète de traitement de toutes les langues officielles de l'Organisation.

Conclusions et recommandations

6. Le Comité a recommandé l'approbation par l'Assemblée générale du programme 23 du projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001, moyennant les modifications suivantes :

a) Paragraphe 23.1 : Ajouter dans l'avant-dernière phrase "les CD-ROM" après "Internet";

b) Paragraphe 23.7 : Remplacer dans la première phrase l'expression "faire en sorte" par le texte suivant : "promouvoir une image positive de l'ONU en tant qu'organisation internationale efficace, adaptée aux besoins de la communauté internationale. Pour atteindre cet objectif, il importera donc";

c) Paragraphe 23.9 : Insérer dans la première phrase "après les conflits, du développement" après "consolidation de la paix";

d) Paragraphe 23.15 : Remplacer dans la première phrase "de mettre en place" par "d'envisager, en consultation avec les États Membres et les organes intergouvernementaux compétents, la mise en place d'", et remplacer dans la deuxième phrase "sera" par "pourrait être".
